

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20260928-05	Séance du 28 septembre 2026 à 19h30 L'an deux mil vingt-six , le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Mathieu GAGLIARDI, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 22 septembre 2026 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 29 septembre 2026	
<u>Etaient présents (25)</u> MM. Mmes Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Alain KMOCH, Patrick LIEGEART, Catherine JACQUOT, Clément GIRARD, Sylvie ROSSÉ, Kamel HARANI, Daniel BUCHWALDER, Raoul DUBOIS, Jean FORESTI, Maryse FUMEY-DUMOULIN, Jean-Luc MIESKE, Philippe LOMBARDOT, Brigitte ALZINGRE, Maryline CHALOT, Laëtitia LOCHE, Floriane GUESNEY, Stéphane FORESTI, Léa LEMOINE, Émeline LARGER, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Béatrice ROCH, Sergio BEE <u>Etaient excusés ayant donné procuration (4)</u> Magali MEINIER a donné procuration à Laurence DI VANNI Éric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI Lysiane MABIRE a donné procuration à Daniel BUCHWALDER Magaly VALLEY a donné procuration à Christian TOITOT	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (25 membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Mme Laurence DI VANNI pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : 25 - Ayant donné procuration : 4 - Absents : 00 - Ayant pris part au vote : 29	Résultat du vote : - Pour : 29 - Contre : 00 - Abstention : 00

PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de Madame Jasmine GUEMAZI et de Messieurs Elliot ROUSSET et Axel RAVIER, qui sollicitent une participation financière de la commune pour leur formation au BAFA.

Conformément à la convention de stage conclue avec UFCV Bafa-Bafd Bourgogne Franche-Comté, ces personnes ont participé à l'animation de centres de loisirs organisés par la commune.

Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 300 € à chacun d'entre eux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

La Commission Personnel, réunie le 15 septembre 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de 300 € pour la formation au BAFA de Madame Jasmine GUEMAZI et de Messieurs Elliot ROUSSET et de Axel RAVIER,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

